

DOMPTEZ VOS VÉGÉTAUX avec le broyage !

Le broyage, c'est réduire sous forme de copeaux (*ce que l'on appelle le broyât*) les résidus de taille pour les réutiliser au jardin.

Il peut être réalisé avec un broyeur pour les grosses branches, ou bien à la tondeuse pour les branchages et les tailles de haies par exemple.

Il peut ensuite être utilisé pour apporter les matières sèches nécessaires au compostage, ainsi que pour pailler les plantations, fleurs et arbustes du jardin.

+ D'INFO AVEC LA VIDÉO

<http://bit.ly/2YOS8RI>

LE SAVIEZ-VOUS ?

REDON Agglomération aide les associations qui souhaitent faire l'acquisition d'un broyeur en octroyant une subvention d'un montant maximum de 500€ TTC.

Domptez
vos déchets verts



MODALITÉS PRATIQUES pour s'équiper d'un composteur

REDON Agglomération propose la vente de composteurs pour les habitants. Dès le mois de septembre, réservez un composteur en remplissant le formulaire sur le site de REDON Agglomération.

Différents volumes sont disponibles en fonction de la composition de votre ménage. *Tarifs consultables sur le site de REDON Agglomération : <https://redon-agglomeration.bzh/>*



Ainsi que le matériel nécessaire :

- ✓ Bio-seau
- ✓ Mélangeur

Suite à votre réservation, sur le site de
REDON Agglomération,
le composteur est à retirer à La Redonnerie

7 rue de Briangaud - Redon :

Le vendredi de 12h à 18h
et le samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h

VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

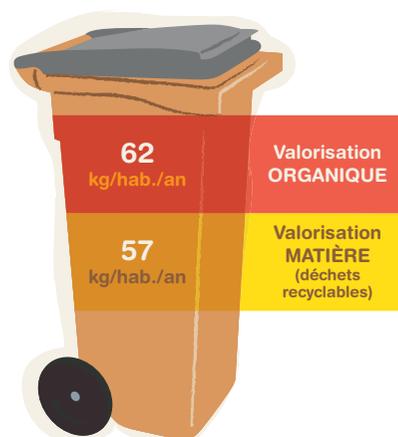
Contactez la Direction de l'Environnement
de REDON Agglomération au
02 99 70 34 34 ou
contact@redon-agglomeration.bzh



**COMPOSTER,
c'est un jeu d'enfant !**

POURQUOI RÉDUIRE et valoriser ?

REDON Agglomération fait évoluer son service de collecte. 62 kilos de bio-déchets restent dans le bac à ordures ménagères et peuvent être valorisés par compostage ou alimentation animale.



COMMENT SE SERVIR du compost ?

Riche en humus, le compost améliore la structure du sol et la croissance des plantes.

Il est important de ne pas l'utiliser pur mais de le mélanger :

1/3 de compost pour
2/3 de terreau environ.



MÉMO

- Respecter l'équilibre entre matières vertes (50%) et sèches (50%).

CE QUE L'ON PEUT composter

Tous les déchets organiques d'origine végétale et animale se décomposent, certains plus lentement que d'autres.

Pour plus de détails reportez-vous au guide pratique mon jardin malin à télécharger sur le site de REDON Agglomération.

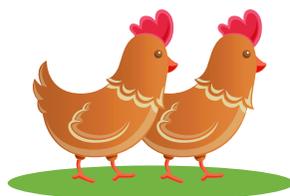
Je dépose tous les déchets de cuisine

- ✓ Epluchures des légumes et fruits, y compris les peaux d'agrumes, feuilles de rhubarbe...
- ✓ Feuilles de journal, papier et rouleau d'essuie-tout...
- ✓ Filtre et marc de café, de thé, de tisanes
- ✓ Coques de noix, noisettes, pistaches
- ✓ Petits déchets de viande, de poisson, de crustacés
- ✓ Restes de repas y compris les sauces
- ✓ Céréales cuites
- ✓ Coquilles d'œufs et de moules
- ✓ Algues
- ✓ Pain rassis
- ✓ Croûtes de fromage
- ✓ Aliments avariés ou périmés



RECYCLER SES RESTES de viande et de poisson avec l'alimentation animale

Adopter des poules permet aussi de valoriser tous les restes de repas.



Un couple de poule consomme en 1 an la quantité d'épluchures et de restes alimentaires produits par un foyer de 4 personnes.

BIEN DÉMARRER son compost



1 Installer le composteur sur une surface plane en contact avec le sol.



2 Griffer et humidifier légèrement le sol avant de le recouvrir d'un peu de matières sèches : feuilles mortes, branchages.



3 Pour favoriser la décomposition des premiers dépôts, il est possible d'ajouter des activateurs naturels comme du compost mûr ou des plantes sauvages (orties, fougères).



4 Commencer à utiliser le composteur en ajoutant des bio-déchets qu'il faudra recouvrir de broyat à chaque apport.



5 Mélanger votre compost une à deux fois par semaine pour permettre aux matières de se décomposer correctement.